

Plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme 2021 - 2025



Préambule

Il n'existe aucune fatalité à l'illettrisme et à l'illectronisme. Si l'Aisne est le département métropolitain où la part des personnes en difficulté de lecture est la plus élevée, cet état de fait n'est pas inéluctable.

L'illettrisme, le chômage et la pauvreté peuvent se cumuler pour alimenter l'isolement et le déclassement d'une partie de la population de l'Aisne. Ce décrochage social conduit à une telle spirale de difficultés que les personnes ne parviennent plus à retrouver de l'ambition, pour elles-mêmes ou pour leurs enfants. L'État, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les organismes de formation, connaissent les causes de cette situation et travaillent pour trouver des solutions. Le numérique, qui pourrait être un facteur d'inclusion, se révèle être un nouveau facteur de mise à l'écart quand les personnes ne maîtrisent pas ces technologies. Il nous appartient d'inverser le cours des choses dans tous ces domaines.

Le séminaire du 9 septembre 2020 a montré à quel point les volontés et les énergies existent, dans l'objectif de mettre fin à cette situation inacceptable. Les actions déjà mises en œuvre et les efforts de chacun ont pu produire des résultats mais sans impact suffisant. Cela ne signifie pas que tout soit à réinventer. Nous devons mieux nous coordonner et changer de braquet, pour donner à notre action une direction, une force et une cohérence. C'est toute l'ambition de cette feuille de route départementale de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Elle constitue un cadre pour travailler ensemble, chacun dans ses compétences, afin que nos efforts se conjuguent et portent leurs fruits. Nous nous appuyons pour cela sur trois principes :

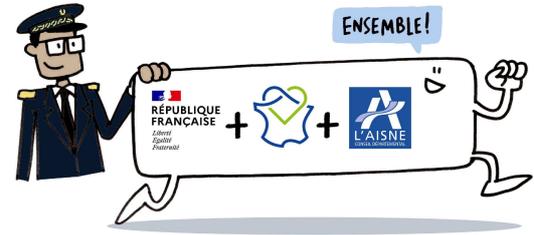
- Traiter toutes les situations. Cela suppose de détecter, de convaincre et de prendre en compte chaque personne en situation d'illettrisme, grâce à une chaîne d'action réactive, avec des solutions qui répondent aux projets personnels et professionnels de chacun ;
- Agir localement. Les solutions se construisent sur les territoires de vie des personnes. La centralisation est utile pour piloter et améliorer l'expertise mais les parcours ne pourront être traités qu'au plus près des personnes concernées ;
- Réunir les univers et les pratiques. La lutte contre l'illettrisme souffre des cloisonnements entre l'éducation, la formation continue, la culture, l'action sociale. Le projet de Cité internationale de la langue française et le plan « Territoires numériques éducatifs » doivent nous montrer le chemin d'une action ambitieuse et partagée.

Grâce au concours des collectivités territoriales, de l'Education nationale, des associations, des bénévoles, cette feuille de route départementale de lutte contre l'illettrisme a pu être élaborée sur des bases réalistes et robustes. Il nous appartient maintenant de la concrétiser, afin de donner un avenir prometteur à nos concitoyens en situation d'illettrisme.

PLAN DE LUTTE & DE PRÉVENTION CONTRE L'ILLETRISME & L'ILLECTRONISME DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE



PREFET DE L'AISNE
Liberté
Égalité
Fraternité



CONSTAT

UNE SITUATION **INACCEPTABLE** → 18% JEUNES AONAIS EN DIFFICULTÉ DE LECTURE

ABC

ILLETRISME **ILLECTRONISME**

DES DIFFICULTÉS À AGIR :

- SITUATIONS DIFFÉRENTES
- PROBLÈME CACHÉ (ÉVITEMENT)
- ÊTRE PARTOUT POUR TOUS LES ÂGES

LES CAUSES

TROP FAIBLE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE & PROFESSIONNELLE

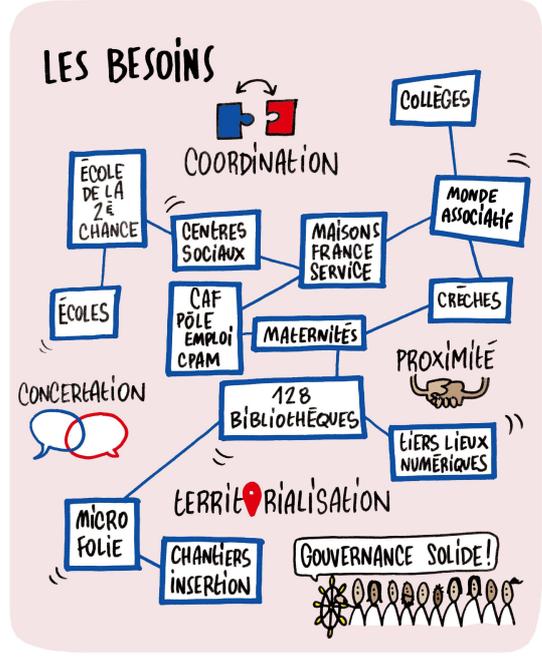
MANQUE D'AMBITION SCOLAIRE & UNIVERSITAIRE

MANQUE DE STRUCTURES

DIFFICULTÉS SOCIALES & ISOLEMENT...

DÉFICIT DE COMMUNICATION

NATIONAL RÉGIONAL DÉPARTEMENTAL



© OLIVIER SAMYSON

LES OUTILS POUR AGIR

LES OPPORTUNITÉS À SAISIR

STRATÉGIE PAUVRETTÉ

PASS NUMÉRIQUE

SCHEMA DES FAMILLES CAF

(INCLUSION NUMÉRIQUE)

CITÉ INTERNATIONALE DE LA LANGUE FRANÇAISE DE VILLERS-COTTERETS

CITÉ ÉDUCATIVE & SAINT-QUENTIN

PLAN DE LUTTE & PRÉVENTION CONTRE L'ILLETRISME & L'ILLECTRONISME DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

ABC

- 1 REPÉRER POUR MIEUX LUTTER
- 2 AMÉLIORER L'ACCÈS À LA CULTURE
- 3 OFFRIR UNE FORMATION À CHACUN

Liste des 20 actions

1. Orientation stratégique n° 1 : Détecter, évaluer et prévenir les situations d'illettrisme

- 1.1. Prendre en compte les jeunes repérés en difficulté de lecture lors des « Journées défense et citoyenneté » (JDC)
- 1.2. Évaluer pour mieux orienter les bénéficiaires dès leur entrée dans le dispositif de la « Garantie jeunes »
- 1.3. Former les agents des services publics et les employeurs à la détection des situations d'illettrisme
- 1.4. Évaluer les besoins de formation en « français langue étrangère » des nouveaux arrivants et compléter l'offre de l'OFII

2. Orientation stratégique n° 2 : Améliorer la formation à tous les niveaux

- 2.1. Mettre en place une plateforme de suivi et d'évaluation des situations d'illettrisme et d'illectronisme détectées (évaluation et proposition de formations adaptées aux projets des personnes)
- 2.2. Suivre les parcours de formation des publics en situation d'illettrisme et d'illectronisme (formation des professionnels accompagnants : conseillers Pôle emploi, Missions locales, travailleurs sociaux...)
- 2.3. Mettre en place des conseillers numériques et des espaces de formation dans tous les espaces France Services et au sein des services publics
- 2.4. Accroître l'offre de formation pour adultes dans tous les territoires peu couverts, via notamment l'ouverture des écoles aux parents pour conduire des formations (formation continue, parentalité, etc.) et la valorisation des bâtiments inutilisés
- 2.5. Développer l'utilisation de la Machine à Lire
- 2.6. Proposer dans tous les territoires du département un soutien périscolaire adapté aux élèves repérés en difficulté lors des évaluations nationales

3. Orientation stratégique n° 3 : Créer des partenariats entre les élus, les acteurs de la culture et ceux de l'action sociale

- 3.1. Définir des stratégies locales de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, cohérentes avec la stratégie de lutte contre la pauvreté et avec les politiques de retour à l'emploi et de formation du Département et de la Région
- 3.2. Développer la lecture et les pratiques culturelles pour les plus jeunes (« nourrissage culturel »)
- 3.3. Mettre en place les actions de promotion de la lecture et des pratiques culturelles

- 3.4. Développer un projet culturel, numérique et de formation pour lutter contre l'illettrisme autour du projet de Cité internationale de la langue française (Château de Villers-Cotterêts)
- 3.5. Accompagner les publics spécifiques (gens du voyage, personnes en situation de handicap...) avec les acteurs chargés de leur prise en charge
- 3.6. Promouvoir la lutte contre l'illettrisme à travers la célébration des écrivains et artistes de l'Aisne (dont Alexandre Dumas, Jean de la Fontaine en 2021, Camille Claudel en 2022)

4. **Orientation stratégique n° 4 : Piloter et organiser les initiatives**

- 4.1. Créer un centre de ressources illettrisme et illettrisme (recensement et suivi des actions, portage de la plateforme, conseil et accompagnement des structures, veille sur les appels à projets...)
- 4.2. Organiser l'accompagnement numérique dans le département (recours à l'intelligence artificielle, stratégie locale de mise en cohérence des différentes actions : transformation numérique de l'école, Pass Numérique, médiateurs numériques...)
- 4.3. Inclure la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme comme une priorité dans les politiques publiques territorialisées (politique de la ville, contrats de relance et de transition écologique, Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache)
- 4.4. Mettre en place un coordonnateur départemental de la feuille de route auprès du préfet et du sous-préfet à la relance pour animer le comité départemental et les instances opérationnelles qui en dépendront

1. DÉTECTER, ÉVALUER ET PRÉVENIR LES SITUATIONS D'ILLETTRISME

1.1. Prendre en compte les jeunes repérés en difficulté de lecture lors des « Journées défense et citoyenneté » (JDC)

Description de l'action :

- En s'appuyant sur les tests de lecture passés lors de la Journée défense et citoyenneté, proposer un accompagnement individualisé à chaque jeune détecté comme étant en difficulté de lecture et les sensibiliser à l'importance de l'acquisition des savoirs de base pour construire un projet professionnel

Objectifs :

- Utiliser la JDC comme outil de détection des situations d'illettrisme afin d'aller vers des jeunes non suivis par un dispositif
- Proposer un accompagnement préalable à un réapprentissage en vue de faire acquérir la maîtrise du « lire, écrire, compter » par les jeunes afin de répondre aux exigences des situations de travail (savoir communiquer, lire et respecter des consignes, utiliser des outils numériques) afin de permettre l'insertion professionnelle et l'évolution dans le monde du travail
- Proposer une consolidation des savoirs de base qui ne seraient pas acquis durant l'obligation de formation des 16-18 ans

Publics ciblés :

- Jeunes convoqués à la JDC

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : ministère des armées, services de l'éducation nationale
- Autres : Missions locales, CIO, organismes de formation, travailleurs sociaux, EPIDE, École de la 2^e Chance, associations de parents d'élèves

Leviers d'action :

- Enrichir la JDC par un temps d'échange avec des personnes qui ont bénéficié d'une formation aux savoirs de base
- Présenter les tests de positionnement et les ateliers pédagogiques adaptés afin d'obtenir le certificat CléA (compétences, lire, écrire, agir)
- Permettre un système interministériel d'échanges d'informations (SIEI), à la manière des plateformes de suivi et d'aide des décrocheurs (PSAD)
- Définir une organisation entre acteurs afin de construire un parcours sécurisé pour le jeune

Calendrier : 2021 (préparation) et à partir de 2022 (mise en œuvre)

1. DÉTECTER, ÉVALUER ET PRÉVENIR LES SITUATIONS D'ILLETTRISME

1.2 Évaluer pour mieux orienter les bénéficiaires dès leur entrée dans le dispositif de la « Garantie jeunes »

Description de l'action :

- Développer une méthode d'évaluation commune aux acteurs du département (EVACOB) qui sera utilisée pour détecter les situations d'illettrisme chez les décrocheurs et pour tous les jeunes entrant dans le dispositif de la « Garantie jeunes »

Objectifs :

- Mettre en place et utiliser un outil d'évaluation des compétences de lecture commun à toutes les Missions locales
- Disposer de données chiffrées sur le niveau de maîtrise des compétences de lecture et d'écriture, en entrée et en sortie de « Garantie jeunes »
- Proposer des formations adaptées afin que 100 % des bénéficiaires de la « Garantie jeunes » en difficulté de lecture bénéficient de formations

Publics ciblés :

- Jeunes de 16 à 25 ans orientés vers la « Garantie jeunes »

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : Missions locales, CIO
- Autres : Centre d'information jeunesse, Points écoute jeunes, Centres de formation, Centres sociaux

Leviers d'action :

- Être en capacité de former des personnels à l'utilisation des logiciels EVACOB, en utilisant le retour d'expérience de la mission locale du Chainois
- Tests de niveau de maîtrise du numérique via la plateforme Pix, tels que l'outil ABC PIX DIAG
- Financement des personnels
- Appropriation de l'action et des outils par les personnels des Missions locales et des CIO
- Déploiement des centres de formation en capacité de dispenser des formations certifiantes sur les compétences de base

Calendrier : 2021 (mise en place) et à partir de 2022 (application)

1. DÉTECTER, ÉVALUER ET PRÉVENIR LES SITUATIONS D'ILLETTRISME

1.3. Former les agents des services publics et les employeurs à la détection de l'illettrisme

Description de l'action :

- Former massivement les agents des services publics, les employeurs du secteur public et du secteur privé à la détection et à l'accompagnement
- Ancrer durablement la lutte contre l'illettrisme dans le quotidien

Objectifs :

- Toucher un maximum de personnes en situation d'illettrisme par la détection et l'orientation vers une formation de base, à l'occasion de leurs contacts avec les services publics
- Sensibiliser les employeurs à la détection de leurs salariés et de leurs clients rencontrant ces difficultés
- Être en mesure d'orienter à bon escient

Publics ciblés :

- Agents des services publics accueillants des usagers
- Employeurs du secteur public et du secteur privé

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : administrations de l'État (préfecture et sous-préfectures, réseau des finances publiques, DIRECCTE), Pôle emploi, CPAM, CAF, MSA, UTAS du Conseil départemental, Banque de France
- Monde économique : représentants des entreprises, organisations professionnelles (ANDRH)
- CNFPT pour la fonction publique territoriale
- OPCO des différentes branches professionnelles pour les employeurs ; Uniformation

Leviers d'action :

- Sensibiliser l'opinion publique par une communication sur les situations d'illettrisme, en articulation avec les journées nationales d'action contre l'illettrisme de l'ANLCI
- Campagne nationale de sensibilisation du grand public « Illettrisme, tous concernés ! » de l'ANLCI ; outils de la plateforme « Illettrisme-Coopérons »
- Inscrire cette formation au plan de formation des agents accueillant du public. Mobilisation des outils existants, tels que le kit de détection de la CNAF
- Sensibilisation des employeurs à l'intérêt d'être en mesure de détecter et d'orienter un employé vers l'acquisition des compétences clés. Recours à l'outil de diagnostic [Ev@gill](#), mobilisation des OPCO ; certification CléA
- Disposer d'organismes en capacité de former massivement au repérage
- Connaissance exhaustive des acteurs de la formation des compétences de base

Calendrier : 2021 - 2022

1. DÉTECTER, ÉVALUER ET PRÉVENIR LES SITUATIONS D'ILLETTRISME

1.4. Évaluer les besoins de formation en « français langue étrangère » des nouveaux arrivants et compléter l'offre de l'OFII

Description de l'action :

- Dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), après avoir passé un test de positionnement, l'étranger primo-arrivant suit une formation d'une durée variable (entre 100 heures et 400 heures, en format intensif, semi-intensif ou extensif). Un enseignement d'une durée de 600 heures a été conçu pour les non-lecteurs, non-scripteurs, pas ou peu scolarisés dans le pays d'origine. Ces quatre parcours visent une progression vers le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Ce niveau doit être dépassé pour obtenir une intégration plus aisée

Objectifs :

- Améliorer le taux d'étrangers primo arrivants atteignant le niveau A1 lors du premier entretien de fin de CIR
- Dépasser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et viser le niveau B1, favoriser l'intégration par le travail

Publics ciblés :

- Étrangers primo-arrivants

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : OFII, préfecture
- Autres : structures d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés, organismes de formation, services de l'Education nationale, associations, Bibliothèque départementale, bibliothèques municipales

Leviers d'action :

- Mobiliser les organismes de formation financés par l'OFII
- Expérimenter l'évaluation pour viser le niveau B1
- Développer l'usage des outils numériques
- Former les bénévoles qui souhaitent dispenser des cours de français
- Utiliser les ressources de la Bibliothèque départementale de l'Aisne
- Favoriser la lecture et la fréquentation des bibliothèques municipales (lieux d'accueil pour des ateliers ou des actions, acteurs de projets culturels pour ces publics)

Calendrier : 2021

2. AMÉLIORER LA FORMATION À TOUS LES NIVEAUX

2.1. Mettre en place une plateforme d'évaluation et de suivi des situations d'illettrisme et d'illectronisme détectées (évaluation et proposition de formations adaptées aux projets des personnes)

Description de l'action :

- Créer une plateforme qui pourra être contactée par les agents des services publics en vue de signaler, avec l'accord des personnes concernées, les situations de difficulté avec la lecture ou l'écriture. La plateforme rappellera les personnes pour évaluer leur situation et travailler avec elles un projet de formation correspondant à ses besoins

Objectifs :

- Aller vers chaque personne détectée comme étant en difficulté de lecture ou d'écriture
- Évaluer rapidement les situations
- Construire un projet de formation en fonction des besoins des personnes
- Orienter vers des structures de formation proches et qui répondent au projet individuel des personnes

Publics ciblés :

- Usagers des services publics potentiellement en situation d'illettrisme
- Demandeurs d'emploi ayant difficultés avec l'écrit ou avec les procédures dématérialisées

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : préfecture, Conseil départemental, Conseil régional, ANLCl, structure porteuse de la plateforme
- Autres : acteurs du plan
- Recensement des acteurs de la formation : CR2P

Leviers d'action :

- Assurer le portage associatif de la plateforme par un financement sur plusieurs années, en liaison avec le centre de ressources (cf. action 4.1.)
- Convaincre les services publics de l'intérêt de la plateforme
- Former les agents des services publics et les professionnels de la plateforme pour surmonter les dénis des personnes et connaître les stratégies de contournement et d'adaptation à l'illettrisme
- Faire connaître la plateforme à toutes les structures susceptibles de la contacter
- Disposer du recensement de manière exhaustive les formations disponibles dans les territoires, y compris les offres de droit commun

Calendrier : 2021 (préparation), 2022 (création)

2. AMÉLIORER LA FORMATION À TOUS LES NIVEAUX

2.2. Suivre les parcours de formation des publics en situation d'illettrisme et d'illectronisme (formation des professionnels accompagnants : conseillers Pôle emploi, Missions locales, travailleurs sociaux...)

Description de l'action :

- Après la détection des situations de difficulté avec la lecture et l'écriture et la proposition de formation (actions 1.4. et 1.5.), le suivi de ces formations doit être inclus systématiquement dans le projet personnel de la personne accompagnée. Le suivi du parcours est effectué dans le cadre habituel.
- Les accompagnants seront ainsi formés à la spécificité de la prise en charge de personnes en situation d'illettrisme, qui déploient des stratégies de contournement

Objectifs :

- Participer à la prise de conscience des difficultés de l'illettrisme dans un parcours d'insertion
- Former les professionnels à la spécificité de cette prise en charge pour améliorer leurs pratiques
- Systématiser le traitement de l'illettrisme et de l'illectronisme dans les parcours construits avec les personnes accompagnées
- Concrétiser les suites données à la détection de situations d'illettrisme

Publics ciblés :

- Personnes éloignées de l'emploi et en situation d'illettrisme

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : Pôle emploi, Missions locales, UTAS du département
- Autres : CAF, CPAM, services de l'Education nationale, professionnels de l'accompagnement social, Bibliothèque départementale, organismes de formation des travailleurs sociaux

Leviers d'action :

- Présenter les ressources électroniques de la Bibliothèque départementale de l'Aisne et y inscrire les participants
- Sensibiliser les professionnels accompagnants, en s'appuyant sur les modules en ligne de l'ANLCI
- Mettre en place des formations pour les professionnels de l'accompagnement social et alimenter le centre de ressources (action 4.1.)
- Disposer de formations adaptées aux parcours individualisés et aux projets personnels et professionnels des personnes accompagnées (action 2.6.)

Calendrier : 2021 (formations des professionnels) et 2022 (inclusion de la prise en charge de l'illettrisme dans les parcours individualisés)

2. AMÉLIORER LA FORMATION À TOUS LES NIVEAUX

2.3. Mettre en place des conseillers numériques et des espaces de formation dans tous les espaces France Services et au sein des services publics

Description de l'action :

- Créer des postes de conseillers numériques capables de venir en aider aux usagers des Espaces France services et des différents services publics
- Utiliser les Espaces France service pour des formations simples et de courte durée à l'usage des outils numériques

Objectifs :

- Faciliter l'utilisation des différents portails usagers des services publics
- Détecter les situations d'illettrisme et d'illectronisme
- Proposer des formations adaptées

Publics ciblés :

- Usagers des Espaces France services et des différents services publics

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : préfecture, structures gestionnaires d'espaces France services
- Autres : CAF, CPAM, MSA, Pôle emploi, DDFiP, Banque de France, La Poste, UTAS du Conseil départemental, bibliothèques municipales, Bibliothèque départementale

Leviers d'action :

- Convaincre les services publics qui reçoivent le plus grand nombre d'usagers
- Inclure l'obligation dans le cahier des charges des Espaces France services
- Recourir à des missions de service civique
- Mettre en place des outils de formation d'utilisation simple
- Former les conseillers numériques à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme

Calendrier : 2021

2. AMÉLIORER LA FORMATION À TOUS LES NIVEAUX

2.4. Accroître l'offre de formation pour adultes dans tous les territoires peu couverts, via notamment l'ouverture des écoles aux parents pour conduire des formations (formation continue, parentalité, etc.) et la valorisation des bâtiments inutilisés

Description de l'action :

- Ouvrir l'école aux parents pour permettre des formations de tous types : formation sur les savoirs de bases, français langues étrangères, apprentissages, formation sur la parentalité, formation aux outils numériques, afin de donner aux parents les moyens d'accompagner les travaux scolaires des enfants, dans le cadre du plan « Territoire Numérique Éducatif ».
- L'offre de formation est aujourd'hui inégalement répartie sur le territoire de l'Aisne, concentrée essentiellement dans les zones urbanisées mais éloignée des populations résidant en zone rurale. Dans le cadre, le cas échéant, des stratégies locales de lutte contre l'illettrisme (cf. action 3.1.), le développement de l'offre de formation doit permettre d'atteindre des personnes isolées et de multiplier les offres.

Objectifs :

- Faire de l'école ou du collège un lieu d'apprentissage pour tous
- Multiplier les occasions d'apprendre, de se former dans un lieu à proximité de son domicile et Rapprocher l'offre de formation des publics peu mobiles dans les territoires ruraux
- Valoriser l'école et les parents pour les élèves
- Améliorer le nombre et la qualité des réponses aux appels à projets (Etat, région)

Publics ciblés :

- Parents d'enfants en école primaire ou en collège
- Personnes éloignées de l'emploi ou peu mobiles
- Allocataires du RSA, de l'ASS et de l'AAH

Acteurs qui seront sollicités ::

- Directeurs d'écoles volontaires, principaux de collèges volontaires, GRETA, organismes de formation, Pôle emploi, Missions locales, AFPA, Cap emploi, fédérations de parents d'élèves
- Collectivités : Conseil régional, Conseil départemental, intercommunalités, communes
- Recensement des offres de formation : CR2P Carif-Oref

Leviers d'action :

- Déterminer les formations pouvant être mises en place dans des écoles et des collèges et mettre à disposition de locaux au plus près des bénéficiaires de formation
- Collaboration entre les différentes collectivités
- Respect des règles sécuritaires des établissements
- Recensement exhaustif des formations aux compétences clés dans tous les territoires et évaluation des besoins de formation de la population

Calendrier : période du plan

2. AMÉLIORER LA FORMATION À TOUS LES NIVEAUX

2.5. Développer l'utilisation de « la Machine à Lire »

Description de l'action :

- Permettre aux écoles et à toutes structures qui le souhaitent de s'équiper en « Machine à Lire », (application pour tablette ou PC qui alterne des phases d'écoute et des phases de lecture d'un livre). La Machine à Lire fonctionne comme un entraînement sportif qui permet d'acquérir une aisance en lecture. La transformation numérique de l'école permettra d'équiper les élèves qui ont besoin d'un soutien en lecture et de suivre leur progression. Les parents pourront être associés à l'utilisation de cet outil dans le cadre du Plan de la transformation numérique de l'école.
- La Machine à Lire ne s'adresse pas qu'aux enfants. Elle est tout aussi pertinente pour les adolescents, les jeunes adultes qui ne lisent pas ou encore pour les retraités qui en ont perdu le goût ou l'habitude

Objectifs :

- Améliorer sa capacité à lire
- Comprendre un texte de plus en plus long

Publics ciblés :

- Élèves de primaires, de collèges, de lycée
- Adultes
- animateurs de CLAS, de PRE ou d'activités périscolaires

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : services de l'Education nationale, laboratoire universitaire CIFODEM
- Autres : collectivités, département (dont Bibliothèque départementale), associations

Leviers d'action :

- Signature d'une convention de deux ans minimum avec les académies, villes ou associations qui veulent prendre part au projet et l'équipe de recherche universitaire de l'université Paris Descartes.
- L'utilisation de cette « Machine à Lire » nécessite une formation des enseignants et des animateurs

Calendrier : période du plan

2.6 Proposer dans tous les territoires du département un soutien périscolaire adapté aux élèves repérés en difficulté lors des évaluations nationales

Description de l'action :

- Proposer en lien avec les équipes enseignantes, hors temps scolaire, un soutien adapté aux élèves repérés en difficulté lors des évaluations nationales
- Renforcer les dispositifs périscolaires pour développer le lien école-famille
- Proposer des actions éducatives familiales (AEF) portées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme qui renforcent et complètent les dispositifs existants : Contrat local d'accompagnement à la scolarité, « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (Éducation nationale), Mallette des parents, Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, centres sociaux, soutien scolaire au domicile

Objectifs :

- Aider l'enfant à réussir sa scolarité en renforçant le lien école-famille
- Se saisir des moments de la scolarité de l'enfant pour mobiliser les parents sur les compétences de base.
- Faire évoluer les pratiques des professionnels susceptibles d'être confrontés aux situations d'illettrisme en les outillant et conseillant afin d'informer les parents sur les formations de base dont ils peuvent bénéficier.
- Permettre une appropriation réussie du « Plan de transformation numérique de l'école » par les parents

Publics ciblés :

- Professionnels
- Jeunes scolarisés et leurs parents.

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file: l'ANLCl, Collectivités
- Autres : CAF, services de l'Éducation nationale, associations, fédérations de parents

Leviers d'action :

- Associer les équipes enseignantes, dispositifs et familles afin d'échanger pour le bien de l'enfant
- Créer un réseau de bénévoles susceptibles de se rendre au domicile des parents
- Développer des partenariats entre l'association « La trousse à projets » mandatée dans le cadre des « Territoires éducatifs numériques » et celles déjà sur le terrain
- Organiser des actions de parentalité, « hors les murs de l'école » au sein des Tiers-Lieux numériques, et, le cas échéant, des espaces France services
- S'appuyer sur les modules en ligne de l'ANLCl

Calendrier : 2021 (préparation) et 2022 (mise en œuvre)

3. CRÉER DES PARTENARIATS ENTRE LES ÉLUS, LES ACTEURS DE LA CULTURE ET CEUX DE L'ACTION SOCIALE

3.1. Définir des stratégies locales de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, cohérentes avec la stratégie de lutte contre la pauvreté et avec les politiques de retour à l'emploi et de formation du Département et de la Région

Description de l'action :

- Décliner la feuille de route départementale dans les différents territoires, à l'échelle intercommunale, du pôle d'équilibre du territoire rural (PETR), comme en Thiérache, dans le sud de l'Aisne ou dans le Soissonnais.
- Élaborer et formaliser des stratégies locales destinées à inclure la lutte contre l'illettrisme dans les priorités politiques contractualisées à l'échelle locale, en utilisant les contrats de relance et de transition écologique (cf. action 4.3.).

Objectifs :

- Développer des actions pertinentes au plus près des publics concernés, en tenant compte des réalités locales
- Favoriser la prise de conscience des élus
- Faciliter l'adhésion des collectivités territoriales et des associations à une stratégie locale concertée
- Développer un tissu associatif dense dans les territoires ruraux

Publics ciblés :

- Tous publics en situation d'illettrisme et d'illectronisme

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : intercommunalités, PETR, préfecture et sous-préfectures
- Autres : tous les acteurs du plan départemental.

Leviers d'action :

- Inclure la région et le département dans l'élaboration de ces stratégies locales et intégrer leurs objectifs à l'échelle locale
- Associer les associations locales à la réflexion
- Encourager et développer les initiatives locales
- Ne pas perdre de vue les besoins des populations
- Sensibiliser les élus locaux aux enjeux de structuration et d'aménagement du territoire en équipements culturels

Calendrier : 2021 - 2022

3. CRÉER DES PARTENARIATS ENTRE LES ÉLUS, LES ACTEURS DE LA CULTURE ET CEUX DE L'ACTION SOCIALE

3.2. Développer la lecture et les pratiques culturelles pour les plus jeunes (« nourrissage culturel »)

Description de l'action :

- Mettre en relation les plus petits avec le livre au sein de structures d'accueil
- Encourager et systématiser sur tous les territoires la déclinaison de l'opération nationale « Premières Pages »
- Renforcer les équipes de « Lire et faire lire »
- Proposer des rencontres informatives (aux parents, professionnels et bénévoles) sur l'intérêt de lire dès la naissance, avant l'acquisition du langage, donner des pistes, astuces, conseils dès la maternité

Objectifs :

- Généraliser et pérenniser progressivement l'instauration de l'éducation artistique et culturelle dans les lieux d'accueil de la petite enfance et les espaces familiaux (PMI, centres sociaux, RAM, LAEP) afin de pallier les effets de la malnutrition culturelle
- Étoffer les capacités langagières et le rapport à la lecture des jeunes enfants
- Permettre à chaque enfant d'assister au moins à un spectacle par an

Publics ciblés :

- Enfants de zéro à six ans et leurs parents
- Professionnels de la petite enfance

Acteurs qui seront sollicités :

- Chef de file : Bibliothèque départementale (labellisée « Premières pages »)
- Autres : CAF, UTAS du département, UDAF, Ligue de l'enseignement, sages-femmes libérales, intercommunalités, structures de diffusion culturelle, bibliothèques municipales ; comité consultatif de l'ANLCI

Leviers d'action :

- Mettre en place des outils d'accompagnement pour les professionnels de la petite enfance et favorisant l'investissement des jeunes parents
- Former les professionnels de la petite enfance
- Espaces « Facile à lire », dans les bibliothèques et les lieux de médiation
- Multiplier le prêt de livres dans des structures d'accueil de public et repenser les espaces d'accueil des consultations des maternités et de la PMI
- Encourager les intercommunalités à organiser des événements culturels gratuits à destination des familles et des tout-petits
- Mobilisation et formation de bénévoles
- Favoriser l'implantation d'une antenne « Culture du cœur » (insertion des plus démunis par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs)
- Développer le dispositif « Des livres à soi », porté par l'association organisatrice du Salon du livre et de presse de jeunesse de Montreuil

Calendrier : période du plan

3. CRÉER DES PARTENARIATS ENTRE LES ÉLUS, LES ACTEURS DE LA CULTURE ET CEUX DE L'ACTION SOCIALE

3.3. Mettre en place les actions de promotion de la lecture et des pratiques culturelles

Description de l'action :

- Le développement de la lecture et des pratiques culturelles constitue le moyen de faire revenir vers l'écrit des jeunes ou des personnes éloignées de l'emploi, le cas échéant en recourant à La Machine à Lire (cf. action 3.3.)
- Les structures concernées inscrivent dans leurs priorités cette promotion de la lecture au moyen des pratiques culturelles et mettent en œuvre des actions avec le réseau associatif local

Objectifs :

- Pratiquer un « nourrissage culturel » pour les jeunes adultes et les personnes éloignées de l'emploi
- Développer des actions culturelles en lien avec l'écrit dans des lieux dédiés à l'action sociale et à l'accompagnement vers l'emploi : les missions locales, les agences Pôle emploi, l'École de la 2^e Chance, les UTAS, les MicroFolies et les bibliothèques

Publics ciblés :

- Publics suivis par les Missions locales, les agences Pôle Emploi, École de la 2^e Chance, l'EPIDE et les UTAS, structures de diffusion culturelle

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : bibliothèque départementale, UTAS du département, Missions locales, Pôle Emploi, École de la 2^e Chance, EPIDE, DRAC, AR2L
- Autres : associations, bénévoles

Leviers d'action :

- Convaincre les structures en cause de la pertinence d'une démarche de promotion de la lecture et de réalisation d'actions à vocation culturelle
- Nouer des partenariats entre la bibliothèque départementale et les structures et avec les associations locales
- Trouver des activités culturelles adaptées aux lieux d'accueil des publics

Calendrier : période du plan

3. CRÉER DES PARTENARIATS ENTRE LES ÉLUS, LES ACTEURS DE LA CULTURE ET CEUX DE L'ACTION SOCIALE

3.4. Développer un projet culturel, numérique et de formation pour lutter contre l'illettrisme autour du projet de Cité internationale de la langue française (Château de Villers-Cotterêts)

Description de l'action :

- Le projet de Cité internationale de la langue française va constituer une opportunité pour le territoire de l'Aisne, en particulier pour le Soissonnais. Le Centre des monuments nationaux souhaite faire de la Cité un lieu-ressource pour les acteurs intervenant dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, et y accueillir des projets destinés à améliorer la maîtrise de la langue sous toutes ses formes d'expression (écrite et orale).
- Plus largement, le CMN porte l'ambition de :
 - développer des partenariats structurants avec les acteurs spécialisés, tant à l'échelle locale que nationale et internationale, afin de soutenir et abriter à la Cité toute initiative pertinente dans ce domaine
 - stimuler l'innovation par la co-création de nouveaux outils et parcours, en s'appuyant sur le levier de l'art, de la culture, du patrimoine et en mobilisant les ressources (symboliques, humaines, scientifiques, techniques) de la Cité
 - favoriser une mise en réseau des compétences autour du sujet, en suscitant des occasions de rencontres et de collaborations entre différents champs d'expertises (champ social, secteur artistique et culturel, opérateurs de la coopération internationale) au sein de la Cité

Objectifs :

- Permettre au Centre des monuments nationaux de nouer des partenariats avec des associations et des collectivités territoriales
- Développer un projet utile au territoire pour valoriser l'ancrage territorial de la Cité internationale de la langue française

Publics ciblés :

- Personnes en situation de fragilité sociale ou d'illettrisme, dans le Soissonnais

Acteurs qui seront sollicités :

- Chef de file : Centre des monuments nationaux
- ANLCI, associée aux travaux du conseil stratégique et scientifique piloté par le Centre des monuments nationaux
- Autres : associations et collectivités partenaires

Leviers d'action :

- Préparation précoce du projet, pendant le temps des travaux de rénovation du château de Villers-Cotterêts
- Concertation large afin de trouver les partenariats les plus pertinents
- Adhésion des publics en situation sociale au projet
- Soutien de l'État et des collectivités territoriales (département et région)

Calendrier : 2021 - 2022

3. CRÉER DES PARTENARIATS ENTRE LES ÉLUS, LES ACTEURS DE LA CULTURE ET CEUX DE L'ACTION SOCIALE

3.5. Accompagner les publics spécifiques (gens du voyage, personnes en situation de handicap...) avec les acteurs chargés de leur prise en charge

Description de l'action :

- Inclure la lutte contre l'illettrisme dans les politiques d'accompagnement et de soutien à des publics fragiles déjà pris en charge par des institutions spécialisées

Objectifs :

- Associer le secteur social et médico-social à la lutte contre l'illettrisme
- Mettre en place des pédagogies adaptées aux publics
- Proposer aux professionnels du secteur social et médico-social un appui et des formations pour qu'ils prennent en compte l'illettrisme et l'illectronisme dans leurs pratiques
- Accroître l'autonomie des personnes suivies

Publics ciblés :

- Personnes en situation de handicap sensoriel, mental ou psychique, prises en charge en établissement ou à domicile
- Publics migrants ou non sédentaires
- Publics de CHRS ayant un besoin continu d'accompagnement

Acteurs qui seront sollicités :

- Chef de file : MDPH, UTAS du département, Cap emploi
- Autres : services de l'Education nationale, ARS, services publics, professionnels du secteur social et médico-social, établissements et services spécialisés (IME, ITEP, SESSAD, ESAT, EA, FAM), parents d'enfants en situation de handicap, Bibliothèque départementale, structures de diffusion culturelle

Leviers d'action :

- Convaincre les professionnels du secteur social et médico-social de l'intérêt de travailler l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du numérique
- Utiliser des pédagogies différenciées selon les publics et former les professionnels
- Faciliter les méthodes innovantes et diffuser celles qui ont obtenu des résultats

Calendrier : période du plan

3. CRÉER DES PARTENARIATS ENTRE LES ÉLUS, LES ACTEURS DE LA CULTURE ET CEUX DE L'ACTION SOCIALE

3.6. Promouvoir la lutte contre l'illettrisme à travers la célébration des écrivains et artistes de l'Aisne (dont Alexandre Dumas, Jean de la Fontaine en 2021, Camille Claudel en 2022)

Description de l'action :

- Utiliser les actions de commémoration des différents écrivains et artistes de l'Aisne pour conduire des actions de promotion de la lecture

Objectifs :

- Fédérer les actions locales avec des figures d'écrivains et d'artistes locaux
- Bénéficier des retombées médiatiques et des sources de financements mobilisables des commémorations nationales, notamment le mécénat privé
- Stimuler les réponses aux appels à projets du secteur associatif et favoriser les partenariats entre les structures de la culture et celles de l'action sociale

Publics ciblés :

- Élèves de primaires, de collèges, de lycée
- Enseignants
- Associations
- Tous publics en situation d'illettrisme

Acteurs qui seront sollicités :

- Chef de file : département, Bibliothèque départementale, services de l'Education nationale
- Autres : DRAC, communes et intercommunalités, associations, bibliothèques, Centre des monuments nationaux, structures de diffusion culturelle

Leviers d'action :

- Actions de promotion des écrivains

Calendrier :

- 2021 pour l'année La Fontaine
- 2022 pour l'année Claudel
- Programme annuel à définir par la suite avec des figures centrales comme Alexandre Dumas et Jean Racine

4. PILOTER ET ORGANISER LES INITIATIVES

4.1. Créer un centre de ressources illettrisme et illectronisme

Description de l'action :

- Mettre en place un lieu unique d'information et d'échange destiné aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme dans l'Aisne

Objectifs :

- Animer le réseau des acteurs professionnels et bénévoles de la formation et de la lutte contre l'illettrisme, en particulier les Espaces France services et les autres lieux de médiation numérique, par des événements réguliers, des rencontres de réseau, la valorisation des savoir-faire et l'organisation d'échanges d'expériences
- Aider au montage et au suivi des actions, notamment en relayant les différents appels à projets
- Porter la plateforme de suivi et d'évaluation des situations d'illettrisme et d'illectronisme détectées (cf. fiche 2.1.)
- Améliorer la connaissance et la qualification des acteurs, capitaliser et diffuser les savoirs et les expériences innovantes dans les territoires

Publics ciblés :

- Acteurs professionnels et bénévoles de la lutte contre l'illettrisme, services publics et collectivités territoriales

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file : État et collectivités territoriales, services publics, structure porteuse
- Autres : associations, Bibliothèque départementale

Leviers d'action :

- Assurer le portage associatif du centre de ressources par un financement sur plusieurs années
- Convaincre les associations et organismes de formation existant de l'intérêt du centre de ressources pour y participer et enrichir son offre de services et sa capacité d'animation
- Démontrer la plus-value du centre de ressources par son apport aux actions des territoires pour assurer sa pérennité

Calendrier : 2021 (préparation), 2022 (mise en place)

4. PILOTER ET ORGANISER LES INITIATIVES

4.2. Organiser l'accompagnement numérique dans le département

Description de l'action :

- Les différentes stratégies locales de développement de l'usage du numérique nécessitent d'être coordonnées en vue d'améliorer l'accompagnement des publics fragiles, au moyen d'une stratégie locale de mise en cohérence des différentes actions. Le recours à l'intelligence artificielle, la transformation numérique de l'école, la diffusion des Pass numériques, les médiateurs numériques, etc. doivent être organisés au bénéfice des publics qui en sont le plus éloigné

Objectifs :

- Réduire l'exclusion numérique au moyen des différents outils de développement du numérique
- Donner une cohérence d'ensemble aux différentes démarches de développement de l'usage du numérique
- Faire du numérique un levier d'insertion des personnes en situation de fragilité sociale

Publics ciblés :

- Personnes en situation d'illectronisme

Acteurs qui seront sollicités :

- Chef de file : préfecture, collectivités territoriales, services publics
- Hubs numérique
- Autres : acteurs du plan départemental

Leviers d'action :

- La concertation entre acteurs doit conduire à une mise en place des outils qui soit harmonisée sur les territoires
- Recours aux conseillers numériques (action 2.3.)
- Inclure l'accompagnement numérique dans les stratégies locales de lutte contre l'illettrisme (action 3.1.)

Calendrier : 2021 - 2022

4. PILOTER ET ORGANISER LES INITIATIVES

4.3. Inclure la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme dans des politiques publiques territorialisées (politique de la ville, contrats de relance et de transition écologique, Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache)

Description de l'action :

- Ajouter dans chaque document stratégique contractualisé des actions destinées à lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, lorsque cela est possible
- Utiliser les contrats de relance et de transition écologique pour porter l'ambition de la feuille de route départementale dans les différents territoires de l'Aisne

Objectifs :

- Donner de la cohérence aux stratégies territorialisées faisant l'objet de contractualisations entre l'État et les collectivités
- Rappeler l'ambition de la lutte contre l'illettrisme
- Inclure la lutte contre l'illettrisme dans les priorités de financement
- Concrétiser les stratégies locales de lutte contre l'illettrisme (cf. fiche 3.1.) et les financer

Publics ciblés :

- État, collectivités territoriales, chambres consulaires

Acteurs qui seront sollicités :

- Chef de file : préfecture, collectivités territoriales
- Autres : tous signataires des documents stratégiques contractualisés

Leviers d'action :

- Utiliser les lancements des contrats de relance et de transition écologique ou les révisions d'autres conventions entre l'État et les collectivités pour ajouter des actions locales de lutte contre l'illettrisme
- utiliser les outils de financement généralistes (fonds de développement de la vie associative, fonds nationale de développement et d'aménagement du territoire, subventions d'équipement, etc.)
- Faire participer les acteurs de la lutte contre l'illettrisme à l'élaboration de ces documents
- Rappeler en permanence les objectifs de la feuille de route

Calendrier : 2021 et suite de la période du plan

4. PILOTER ET ORGANISER LES INITIATIVES

4.4. Mettre en place un coordonnateur départemental de la feuille de route auprès du préfet et du sous-préfet à la relance pour animer le comité départemental et les instances opérationnelles qui en dépendront

Description de l'action :

- Créer un poste de coordonnateur chargé d'appuyer le préfet et le sous-préfet à la relance dans la mise en œuvre et dans la mise en cohérence des différentes actions
- Mettre en place un comité départemental de pilotage, une équipe opérationnelle et un comité technique partenarial
- Évaluer régulièrement les actions de la feuille de route départementale au regard de l'atteinte des objectifs fixés

Objectifs :

- Assurer une coordination pérenne des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Faciliter la mise en place de la plateforme de suivi et d'évaluation (action 2.1.) et du centre de ressources (action 4.1.)
- Évaluer les actions de la feuille de route départementale à intervalles réguliers, afin d'envisager le cas échéant leur évolution et d'orienter au mieux les actions locales

Publics ciblés :

- Acteurs de la feuille de route départementale

Acteurs qui seront sollicités :

- Chef de file : préfecture
- Autres : tous les acteurs contribuant à la feuille de route départementale

Leviers d'action :

- Recrutement d'un coordonnateur départemental par l'État pour suivre la mise en œuvre et la déclinaison de chaque action
- Lancement rapide de l'appel à projets pour mettre en place la plateforme de suivi et d'évaluation et le centre de ressources
- Mise en réseau de tous les acteurs de la lutte contre l'illettrisme dans le département
 - Mise en place rapide du comité départemental de pilotage, de l'équipe projet et du comité technique partenarial et animation
 - Appui des sous-préfets d'arrondissement
- Détermination d'indicateurs simples et facilité d'usage de la méthodologie d'évaluation

Calendrier : 2021